Ham-sur-Heure, le 25 octobre 2019.

 Objet : Convocation à l’Assemblée Générale

 Chers amis Zouaves,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer à notre prochaine assemblée générale, laquelle se tiendra chez Dame Josette, café le Bonaparte, Grand Place à Ham-sur-Heure, le vendredi 15 novembre prochain à 20 heures.

 L’ordre du jour est le suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| 1. | *Accueil des membres, vérification des coordonnées, réception des procurations.* |
| 2. | *Approbation du P.V. de l’A.G. ordinaire du 9 novembre 2018 (voir en annexe).* |
| 3. | *Rapport d'activités de l’exercice écoulé.* |
| 4. | *Approbation des comptes de l'exercice écoulé (après rapport des commissaires et décharge aux administrateurs).* |
| 5. | *Avalisation des décisions prises (parfois en urgence) par le C.A., entre autre le remplacement de Vincent Nicaise par Dimitri Van Oosten.* |
| 6. | *Approbation du cadre des cantinières et vivandières et de la liste d’attente (voir en annexe) : modifications, démission de L. Evrard, nouvelles candidatures.* |
| 7. | *Renouvellement du conseil d’administration pour l’exercice 2019-2022. Appel à candidature : 5 places sont vacantes,* les candidatures seront déposées *au plus tard le 8 novembre 2019 :** au Président, Guy FORET, 7 rue Pré Al Rocq 6120 Ham-sur-Heure, guy.foret@hotmail.com **et/ou**
* au Secrétaire, Didier JOURNEE, 20 rue Froide 6120 Ham-sur-Heure djournee@hotmail.com.
 |
| 8. | *Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.* |
| 9. | *Mise à jours des statuts et du R.O.I. Propositions de changements de statuts : articles 11.2 et 13 (statuts) ; 3.1, 3.3.1, 3.3.2, 4.4.1 (R.O.I.), pérennisation de l’association. Proposition de modification de l’article 2 des statuts et constitution d’une A.S.B.L.*  |
| 10. | *Divers – propositions, recommandations et perspectives.* |

 Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions de croire, chers amis Zouaves, en notre considération amicale.

|  |  |
| --- | --- |
| Didier JOURNEE | Guy FORET |
| Secrétaire | Président |

**PROCURATION - BON POUR POUVOIR**

Article 18 des statuts : *L’assemblée générale (en abrégé A.G.) est composée de tous les membres et est présidée par le président du C.A. ou, en son absence par le vice-président éventuel ou l’administrateur le plus âgé présent.* ***Chaque membre dispose d’une voix et peut se faire représenter par un autre membre moyennant procuration écrite (une procuration maximum par membre présent)***

Je soussigné, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, membre du

Ier Régiment de Zouaves de HAM-SUR-HEURE, donne par la présente pouvoir

à Madame – Mademoiselle – Monsieur \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

aux fins de me représenter à l’assemblée générale ordinaire qui se tiendra à

Ham-sur-Heure le 15 novembre 2019 à 20 heures, d’y signer et/ou d’y voter en mes lieu

et place sur les différents points à l’ordre du jour.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_2019.

Signature :